

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 118 (2017)

Autorisation de voirie - Monsieur GUFFROY Philippe
22, Rue du Cimetière - Stationnement d'une benne à gravats
Vendredi 22 Décembre 2017

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R 417-11 et R 417-12,

Vu la demande présentée par Madame DUBUIS Lorette,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant l'installation d'une benne à gravats sis 22, Rue du Cimetière,

ARRETE

ARTICLE 1er : Monsieur GUFFROY Philippe est autorisé à installer une benne à gravats devant sa maison sis 22, Rue du Cimetière et ce à compter du Vendredi 22 Décembre 2017, pour une durée d'environ 15 jours.

ARTICLE II : Le stationnement de tout véhicule est interdit devant l'immeuble situé 22, Rue du Cimetière. La circulation n'est pas perturbée.

ARTICLE III : L'Entreprise qui installera la benne veillera à signaler celle-ci à l'aide d'un ruban de balisage.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur GUFFROY
- Aux Services Techniques
- A la Gendarmerie
- Au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- Au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 21 Décembre 2017

Le Maire,

E. RAT

Acte certifié exécutoire compte-tenu
de sa publication le : 21/12/17
ou de sa notification le :
Le Maire,

E. RAT

